



Titre de séjour après mariage franco-égyptien

Par **BALZERGUE**, le **21/04/2008 à 20:06**

mon mari est entré en France légalement (visa court séjour) en 1996. rn nous vivons ensemble depuis 2006 et c'est à cette époque qu'il a déposé un dossier à la Préf. de Versailles pour délivrance titre de séjour suite 10 ans de présence en France. Depuis cette date il n'a obtenu que des récipissés sans pouvoir travailler ni voyager.rn En mars 2008 nous nous sommes mariés. Nous avons été à la Préf. pour retirer un dossier de demande de titre de séjour suite mariage avec conjoint Français, nous avons RDV le 06 juin prochain et nous avons ttes les pièces demandées. rn Vont-ils nous demander un visa long séjour ? Nous avons uniquement 1 doc "officiel" pour vie commune de plus de 6 mois (edf) mais les récipissés depuis 2006 sont à la même adresse es une preuve ? rn ns ne pouvons pas attendre plus longtemps pour avoir un titre de séjour car j'assume depuis 2 ans les charges de la maison et cela commence à peser. Je reprecise que mon mari est en France depuis 11 ans ! rn pour appuyer sa demande est-il préférable qu'il est une promesse d'embauche ? rn merci d'avance